

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 6 JUILLET 2023

Nombre de membres :

En exercice : 59
 Présents : 36
 Pouvoirs : 10
 Votants : 44

Date de convocation et d'affichage :

30 juin 2023

Numéro :

D20230706_157

Objet :

Attribution du marché public de prestation de service relatif à l'évolution du système d'information et à l'infogérance du parc informatique

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Germain sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	I.DUBOIS
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C.MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	A.CHEVALIER
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code de la commande publique,

1) Consultation :

La Communauté de Communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de prestation de service relatif à l'évolution du système d'information et à l'infogérance du parc informatique de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes.
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
- L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an ferme et pourra être reconduit expressément une (1) fois pour une durée d'une (1) année, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder deux (2) ans.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis de marché a été publié le 26/05/2023 au BOAMP et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes de la Dombes. La date limite de remise des plis était fixée au 16/06/2023 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Délai et planification	10.0 %
4-Eco-responsabilité	5.0 %
Notation totale	Sur 100 points

- a) **Critère 1 - Prix des prestations :** (pondération 35%), apprécié sur le montant total HT pour la durée du marché du Détail Quantitatif Estimatif

Méthode de notation :

Note maximale à l'offre la plus basse (sauf prix anormalement bas) ;

Notation des autres offres proportionnelle à l'écart de prix par rapport à l'offre la plus basse après vérification, suivant la formule suivante : Note = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre analysée) * 35

- b) **Critère 2 - Valeur technique de l'offre :** (pondération 50%) appréciée notamment sur les éléments suivants :

- Qualité et pertinence de l'offre méthodologique (30 points)
- Caractéristiques techniques de la solution et de l'installation proposée (descriptif, performances, fonctionnalités...) (20 points)
- Qualités des services proposés (20 points)
- Modalités de formation du personnel (10 points)
- Modalités de maintenance (prestations proposées, service après-vente, assistance technique, temps d'interventions) (20 points)

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 4 niveaux :

Absent : note 0 ; Insuffisant, partiel, incohérent : ¼ des points ; Moyen (sommaire/généraliste) : ½ des points ; Conforme, correct ; ¾ des points ; Excellent, pertinent : totalité des points.

Des points intermédiaires ou ½ points pourront être octroyés.

- c) **Critère 3 - Délai et planification :** (pondération : 10%)

- Moyens humains et matériels mobilisés pour la mise en place des prestations et de la maintenance (20 points),
- Pertinence de la gestion de projet proposée (20 points)
- Délais proposés (40 points)
- Pertinence et réalisme des délais proposés (20 points)

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 4 niveaux :

Absent : note 0 ; Insuffisant, partiel, incohérent : $\frac{1}{4}$ des points ; Moyen (sommaire/généraliste) : $\frac{1}{2}$ des points ; Conforme, correct ; $\frac{3}{4}$ des points ; Excellent, pertinent : totalité des points.

Des points intermédiaires ou $\frac{1}{2}$ points pourront être octroyés.

d) **Critère 4 - Eco-responsabilité** : (pondération : 5%)

- Matériel disposant d'un Eco-label, à défaut prise en compte des caractéristiques environnementales (consommation électrique, durée de vie du produit (MTBF) ...) (30 points)

- Politique d'éco-responsabilité du prestataire ainsi que ses éventuelles certifications et labels (40 points)

- Valorisation des déchets (30 points)

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 4 niveaux :

Absent : note 0 ; Insuffisant, partiel, incohérent : $\frac{1}{4}$ des points ; Moyen (sommaire/généraliste) : $\frac{1}{2}$ des points ; Conforme, correct ; $\frac{3}{4}$ des points ; Excellent, pertinent : totalité des points.

Des points intermédiaires ou $\frac{1}{2}$ points pourront être octroyés.

Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

8 offres ont été déposées :

-El. 1 AMBITION INFORMATIQUE

-El. 2 DIRRA

-El. 3 AINFO SERVICES

-El. 4 01 SYSTEM LEONELLI SANDY

-El. 5 KOESIO AURA INFORMATIQUE

-El. 6 XEFI VIENNE

-El. 7 PROXIVAL BOUSCHET

-El. 8 MUONA

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur a engagé des négociations avec les 3 candidats sélectionnés.

Désignation	DIRRA	01 SYSTEM	PROXIVAL
Montant marché HT	170 845,90 €	194 639,86 €	168 716,16 €
Note des prix (35%)	29,38	25,79	29,75
Note technique (65 %)	57,00	56,50	54,00
Note total	86,38	82,29	83,75
Classement	1	3	2

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché public de prestation de service relatif à l'évolution du système d'information et à l'infogérance du parc informatique à la société DIRRA,

- D'autoriser Madame Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

M. GAUTIER, par procuration, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 44 voix pour et 1 abstention :

- **D'attribuer** le marché public de prestation de service relatif à l'évolution du système d'information et à l'infogérance du parc informatique à la société DIRRA,
- **D'autoriser** Madame Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 6 juillet 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

